

Décision

Générale

colonial

Décision n° 18 du 9 janvier 1945.

n° 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 janvier 1945

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1945

Date du numéro

1 janvier 1945

TEXTE INTÉGRAL

M. Joseph MARCEL est engagé en qualité de dactylographe auxiliaire pour servir au Cabinet civil à compter du 1er janvier 1945, au salaire de 2.500 francs exclusif de toutes indemnités.